

## // le dossier écosoc

# Présidentielle : les programmes sociaux des principaux candidats

À moins de quatre semaines du premier tour de l'élection présidentielle, le 23 avril, zoom sur les programmes sociaux des principaux candidats (c'est-à-dire les cinq en tête des intentions de vote dans tous les sondages).

Que proposent Emmanuel Macron, François Fillon, Jean-Luc Mélenchon, Benoît Hamon et Marine Le Pen en matière de contrat de travail, d'emploi, de dialogue social, de pouvoir d'achat, de formation ou encore de retraite, entre autres sujets sociaux ? Réponse dans ce dossier, avec pour chaque candidat la présentation synthétique de ses propositions, telles qu'elles étaient connues à la date de bouclage.

## // Ce qu'il faut retenir

**Loi Travail : l'abolir, l'amender ou la renforcer ?**

Marine Le Pen et Jean-Luc Mélenchon se prononcent tous les deux pour le retrait de la loi Travail, le second réclamant un rétablissement de la hiérarchie des normes. Emmanuel Macron et François Fillon souhaitent que le Code du travail fixe des principes fondamentaux et que le reste relève de l'accord collectif (en priorité d'entreprise). Pour l'ancien ministre de l'Économie, la durée du travail ferait partie de ce socle. Quant à Benoît Hamon, il entend abroger une partie de la loi Travail pour rétablir le principe de faveur en faisant prévaloir le Code du travail sur les accords de branche et d'entreprise, notamment pour la majoration des heures supplémentaires.

**Pouvoir d'achat : un sujet au cœur de tous les programmes.**

Comme Emmanuel Macron, François Fillon envisage de diminuer les cotisations salariales pour augmenter le salaire net, alors que Benoît Hamon et Jean-Luc Mélenchon penchent plutôt pour une hausse du Smic. Marine Le Pen créerait une prime de pouvoir d'achat pour les bas revenus et les petites retraites. Pour augmenter le pouvoir d'achat, Benoît Hamon s'appuie en outre sur son projet de revenu universel d'existence. À l'exception de François Fillon, les quatre autres candidats sont aussi favorables à une hausse de minima sociaux.

**Durée du travail : 35 heures, stop ou encore ?**

François Fillon abrogerait la durée légale du travail de 35 heures par semaine, cette durée devant être fixée par accord d'entreprise. À défaut d'accord, s'appliquerait une durée de référence de 39 heures. Emmanuel Macron et Marine Le Pen maintiendraient

la durée légale de 35 heures, mais favoriseraient dérogations et heures supplémentaires. Benoît Hamon entend poursuivre la réduction collective négociée du temps de travail, tandis que Jean-Luc Mélenchon réclame une « application réelle » des 35 heures et une 6<sup>e</sup> semaine de congés payés.

**Trois candidats en faveur d'une instance unique de représentation du personnel.**

François Fillon et Emmanuel Macron prévoient de créer une instance unique regroupant les DP, le CE et le CHSCT, sauf accord d'entreprise en décidant autrement. Marine Le Pen propose aussi de fusionner les IRP mais pour les seules entreprises entre 50 et 300 salariés. Benoît Hamon et Jean-Luc Mélenchon se prononcent pour un renforcement du pouvoir des IRP en prévoyant notamment un droit de veto du CE sur certains sujets.

**Charges sociales : le sort du CICE sur la sellette.**

Le CICE serait maintenu par Benoît Hamon mais conditionné à des contreparties. Il serait supprimé et transformé en une nouvelle baisse de charges par Marine Le Pen, Emmanuel Macron et François Fillon, et en une mesure de financement d'activités socialement utiles et de la transition écologique par Jean-Luc Mélenchon. Benoît Hamon prévoit en outre de créer une taxe sur la robotisation des entreprises.

**Retraite : 60, 62 ou 65 ans ?**

L'âge légal de départ à la retraite serait progressivement relevé à 65 ans par François Fillon, maintenu à 62 ans (moins dans certains cas) par Benoît Hamon et Emmanuel Macron – qui créerait un régime de retraite universel –, et rétabli à 60 ans par Marine Le Pen et Jean-Luc Mélenchon.

THÈMES	François Fillon (Les Républicains)	Benoît Hamon (Parti socialiste)	Marine Le Pen (Front national)	Emmanuel Macron (En marche !)	Jean-Luc Mélenchon (La France insoumise)
<b>Code du travail/ Droit du travail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Refonder et simplifier le Code du travail en distinguant les normes sociales fondamentales et celles relevant de l'accord collectif (en priorité d'entreprise ou, à défaut, de branche) (v. <i>Dialogue social ci-après</i>).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abroger une partie de la loi Travail notamment pour rétablir le principe de faveur (v. <i>Dialogue social ci-après</i>) et abroger son volet licencier économique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retirer la loi Travail.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir la définition par le Code du travail d'un socle de principes fondamentaux (durée légale du travail, salaire minimum, égalité) s'imposant aux entreprises, le reste relevant d'une négociation « au plus près du terrain » (v. <i>Dialogue social ci-après</i>).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abroger la loi Travail (v. <i>Dialogue social ci-après</i>).</li> </ul>
<b>Contrat de travail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rénover le contrat de travail dans le cadre d'une négociation interprofessionnelle, en créant un contrat de mission à durée limitée, et un contrat à cause de ruptures prédéfinies.</li> <li>• Clarifier les règles du licenciement économique.</li> <li>• Sécuriser la rupture du contrat en plafonnant les indemnités prud'homales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager les partenaires sociaux à négocier sur l'encadrement des contrats précaires.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instaurer un plafond et un plancher en matière d'indemnités prud'homales pour les licenciements sans cause réelle et sérieuse (hors cas de discrimination, de harcèlement, etc.).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaffirmer le CDI comme norme du contrat de travail.</li> <li>• Instaurer un quota maximal de contrats précaires à 5 % des effectifs dans les grandes entreprises et à 10 % dans les PME.</li> <li>• Assurer la continuité des droits personnels hors du contrat de travail (formation, ancienneté...).</li> </ul>
<b>Durée du travail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Supprimer la durée légale de travail de 35 heures et fixation de la durée de travail par accord d'entreprise. L'accord majoritaire s'imposera au contrat de travail. Aucun accord ne pourra se traduire par une réduction salariale.</li> <li>• Instaurer une durée de référence de 39 heures pour les entreprises non couvertes par un accord.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la réduction collective négociée du temps de travail sur la base du volontariat (via une loi concertée qui remplacera la loi Travail).</li> <li>• Sanctuariser un jour de repos commun.</li> <li>• Conforter le droit à la déconnexion.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir la durée légale hebdomadaire du travail à 35 heures mais autoriser la négociation sur l'allongement du temps de travail exclusivement au niveau des branches professionnelles et à la condition d'une compensation salariale intégrale (37 heures payées 37 ou 39 heures payées 39).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir un socle de droits et de règles défini par le Code du travail, parmi lesquels figure la durée légale du travail, qui s'imposera aux entreprises.</li> <li>• Rétablir les exonérations de cotisations sociales sur les heures supplémentaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Généraliser la 6<sup>e</sup> semaine de congés payés pour tous les salariés.</li> <li>• Appliquer réellement et immédiatement la semaine de 35 heures : majoration des heures supplémentaires, limitation du forfait-jours aux seuls cadres dirigeants et retour sur les élargissements du travail du dimanche ainsi que sur la flexibilisation, l'annualisation l'intensification et les horaires fractionnés.</li> <li>• Convoquer une conférence nationale sur le partage du temps de travail.</li> <li>• Harmoniser les temps sociaux.</li> </ul>
<b>Salaires/Pouvoir d'achat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un abattement forfaitaire généralisé des cotisations salariales, pour permettre une augmentation des salaires de l'ordre de 350 € par salarié et par an.</li> <li>• Développer l'intéressement dans les entreprises de moins de 50 salariés.</li> <li>• Faciliter l'ouverture du capital des PME à leurs salariés sans risque de requalification en salaire.</li> <li>• V. aussi les mesures relatives aux petites retraites ci-après.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur la création d'un revenu universel d'existence (RUE) v. ci-après.</li> <li>• Augmenter le Smic et les minima sociaux (v. ci-après).</li> <li>• Encourager la négociation des partenaires sociaux sur les salaires.</li> <li>• Mener à bien le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.</li> <li>• Créer un socle européen des droits sociaux comprenant un salaire minimum garanti.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instaurer une prime de pouvoir d'achat à destination des bas revenus et des petites retraites (pour les revenus jusqu'à 1 500 € par mois), financée par une contribution sociale sur les importations de 3 %.</li> <li>• Défisicaliser les heures supplémentaires et maintenir leur majoration.</li> <li>• Supprimer le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.</li> <li>• Baisser de 10 % l'impôt sur le revenu sur les trois premières tranches.</li> <li>• Sur la hausse des minima sociaux v. ci-après.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Supprimer les cotisations chômage et maladie payées par les salariés, en contrepartie d'une hausse (de 1,7 point) de la CSG qui ne touchera pas les retraites modestes et les indemnités chômage.</li> <li>• Augmenter la prime d'activité (à hauteur de 80 € par mois pour un salarié au Smic).</li> <li>• Sur le régime social des heures supplémentaires v. ci-dessus.</li> <li>• Sur la hausse des minima sociaux v. ci-après.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hausse de 16 % du Smic pour le porter à 1 326 € net pour 35 heures.</li> <li>• Engager une revalorisation des salaires des fonctionnaires, gelés depuis 2010.</li> <li>• Instaurer un revenu maximum autorisé : 100 % d'impôt pour la tranche au-dessus de 20 fois le revenu médian, soit 400 000 € de revenus annuels (33 000 € par mois).</li> <li>• Limiter l'écart de salaire maximum de 1 à 20 dans les entreprises.</li> <li>• Fusionner l'impôt sur le revenu et la CSG dans un « nouvel impôt citoyen » (avec un barème à 14 tranches pour plus de progressivité).</li> <li>• Supprimer les stock-options.</li> <li>• Sur la hausse des minima sociaux v. ci-après.</li> </ul>

THÈMES	François Fillon (Les Républicains)	Benoît Hamon (Parti socialiste)	Marine Le Pen (Front national)	Emmanuel Macron (En marche !)	Jean-Luc Mélenchon (La France insoumise)
<p><b>Dialogue social/IRP /</b></p> <p><b>Droit syndical</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoir que ce qui ne relève pas des normes sociales fondamentales définies par le Code du travail est fixé par un accord collectif (en priorité d'entreprise ou, à défaut, de branche).</li> <li>• Autoriser le recours au référendum d'entreprise à l'initiative de l'employeur.</li> <li>• Créer une instance unique de représentation du personnel regroupant les DP, le CE et le CHSCT. Ses prérogatives et ses moyens seront croissants en fonction de l'effectif de l'entreprise. Les entreprises qui le souhaitent pourront conserver des instances distinctes par accord d'entreprise.</li> <li>• Prévoir la liberté de candidature au premier tour des élections professionnelles (suppression du monopole syndical).</li> <li>• Limiter le temps consacré au mandat de représentant du personnel à 50 % du temps de travail et, en parallèle, valoriser l'expérience syndicale sur le plan des compétences et de la gestion de carrière.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rétablir le principe de faveur et faire prévaloir le Code du travail sur les accords de branche et d'entreprise, notamment concernant la majoration des heures supplémentaires.</li> <li>• Créer un droit de veto pour le CE des entreprises de plus de 2 000 salariés sur les grands choix stratégiques (volonté de tendre vers un système de co-gestion).</li> <li>• Renforcer la démocratie sociale en entreprise : 1/2 des votants des conseils d'administration des grandes entreprises ou des entreprises de taille intermédiaire seront des salariés.</li> <li>• Encourager la syndicalisation par une grande campagne d'information.</li> <li>• Mettre en place un chèque syndical pour faciliter la syndicalisation en PME.</li> <li>• Exclure pour la transposition législative des accords nationaux interprofessionnels le recours au 49-3 citoyen. Ce dernier permettrait à 1 % du corps électoral d'imposer au Parlement l'examen, ou au contraire, la suspension d'une loi.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Supprimer le monopole de représentativité syndicale.</li> <li>• Instaurer un contrôle public du financement des syndicats.</li> <li>• Fusionner les institutions représentatives du personnel entre 50 et 300 salariés (hors représentation syndicale) en une structure unique conservant les mêmes compétences.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir un socle de droits et de règles défini par le Code du travail (durée légale du travail, salaire minimum, égalité), qui s'imposera aux entreprises.</li> <li>• Négocier au plus près du terrain ce qui ne relève pas de ces principes fondamentaux, comme les conditions de travail ou les salaires. La primauté sera donnée à l'accord d'entreprise (accord d'entreprise majoritaire ou référendum d'entreprise sur la base d'un accord minoritaire). Ce n'est qu'à défaut d'accord d'entreprise que la branche interviendra.</li> <li>• Réduire le nombre de branches (entre 50 et 100).</li> <li>• Mettre en place une instance unique de représentation reprenant l'ensemble des attributions des CE, DP et CHSCT dans toutes les entreprises et groupes, sans limite de seuil (sauf accord d'entreprise visant à maintenir les instances existantes ou à en créer de nouvelles).</li> <li>• Renforcer la formation des représentants des salariés.</li> <li>• Encourager l'engagement syndical et la reconnaissance de celui-ci dans les carrières.</li> <li>• Permettre à chaque salarié d'apporter des ressources financées par l'employeur au syndicat de son choix.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rétablir la hiérarchie des normes sociales et le principe de faveur (abrogation de la loi El Khomri). Ainsi, ne faire primer l'accord d'entreprise que s'il est plus favorable aux salariés.</li> <li>• Instaurer un droit de veto suspensif du CE sur les plans de licenciements économiques.</li> <li>• Accorder de nouveaux droits de contrôle aux comités d'entreprise sur les finances de leur entreprise.</li> <li>• Instaurer le droit pour les salariés à un vote de défiance à l'égard des dirigeants d'entreprise ou des projets stratégiques.</li> <li>• Renforcer les pouvoirs des IRP.</li> </ul>
<p><b>Formation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place d'un « capital formation » qui remplacera les dispositifs existants (CPF, Cif...).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le compte personnel d'activité.</li> <li>• Créer un droit à un an de congé-formation pour acquérir un diplôme ou une qualification.</li> <li>• Encourager la négociation des partenaires sociaux sur la reconnaissance des qualifications.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer l'alternance dans l'artisanat, les secteurs public et privé.</li> <li>• Rendre la formation professionnelle plus efficace, moins opaque et moins coûteuse.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Simplifier le système de formation par la conversion progressive des contributions actuelles des entreprises à la formation en droits individuels pour les actifs.</li> <li>• Rendre le système de formation plus transparent en permettant à chacun de disposer d'une information complète sur les résultats concrets de chaque formation ou accompagnement.</li> <li>• Rendre les droits plus élevés si les besoins de qualification sont importants.</li> <li>• Former un million de jeunes peu qualifiés éloignés de l'emploi et un million de chômeurs de longue durée faiblement qualifiés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Refonder l'organisation de la formation professionnelle des adultes et la formation continue, et l'inclure dans le service public de l'enseignement professionnel.</li> </ul>

THÈMES	François Fillon (Les Républicains)	Benoît Hamon (Parti socialiste)	Marine Le Pen (Front national)	Emmanuel Macron (En marche !)	Jean-Luc Mélenchon (La France insoumise)
<p>• Définir un socle juridique commun aux différents contrats d'alternance.</p> <p>• Insituer une exonération totale des charges sociales pour l'embauche d'un jeune en alternance.</p> <p>• Revoir le rythme de l'alternance pour le rendre plus compatible avec celui de l'entreprise.</p> <p>• Aligner les conditions de sécurité au travail des alternants sur celles des salariés.</p> <p>• Permettre aux entreprises employant plus de 4 % d'alternants de dépenser les fonds de la taxe d'apprentissage pour créer leurs propres CFA.</p> <p>• Généraliser l'apprentissage dans l'enseignement professionnel et développer l'alternance dans l'enseignement supérieur.</p> <p>• Confier la gestion des CFA et des lycées professionnels aux régions, en association avec les branches.</p> <p>• Mettre fin au système des emplois aidés pour les jeunes (sauf ceux bénéficiant aux jeunes travailleurs handicapés) en supprimant les emplois d'avenir et le contrat de génération et réorienter leur financement vers l'alternance.</p> <p>• Accorder la garantie jeunes à tous les jeunes les plus éloignés de l'emploi à condition de respecter les termes du contrat d'insertion.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer l'apprentissage.</li> <li>• Faire bénéficier les étudiants du revenu universel d'existence (v. ci-après).</li> <li>• Reconnaître l'engagement associatif ou civique des jeunes en permettant un service civique aux lycéens d'effectuer un service civique au cours de leur cursus, aux étudiants de valider leur premier semestre avec l'expérience d'un service civique/d'une expérience longue de bénévolat et aux jeunes de certifier leur engagement associatif pour le valoriser sur leur CV.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un dispositif « premier emploi » qui exonère totalement de charges la première embauche d'un jeune de moins de 21 ans et ce pour un délai maximum de deux ans.</li> <li>• Abaisser à 14 ans l'âge minimum pour entrer en apprentissage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fusionner les deux contrats d'alternance existants (apprentissage et professionnalisation) en un contrat unique, souple, sans borne supérieure d'âge.</li> <li>• Apprentissage : rassembler les aides et subventions existantes dans une aide unique, fonction de la taille de l'entreprise et du niveau de qualification de l'intéressé ; créer un guichet unique pour les entreprises permettant d'enregistrer le contrat et la demande d'aides ; affecter la totalité de la taxe d'apprentissage (y compris donc la fraction hors quota) au financement de l'apprentissage.</li> <li>• Unifier la grille de rémunération des alternants, et laisser le soin aux branches d'augmenter le montant des plannings légaux.</li> <li>• Impliquer pleinement les branches professionnelles dans la définition des programmes et l'organisation des formations.</li> <li>• Développer les périodes de préapprentissage et les filières en alternance dans les lycées professionnels.</li> <li>• Renforcer le lien école/entreprises en aidant les chefs d'établissement à constituer un réseau d'employeurs de proximité.</li> <li>• Étendre Erasmus aux apprentis.</li> <li>• Poursuivre la généralisation de la garantie jeunes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instaurer une allocation d'autonomie pour les jeunes de 18 à 25 ans, d'une durée de trois ans, sous réserve d'une formation qualifiante et sous condition de ressources.</li> <li>• Remplacer les emplois d'avenir par un contrat jeune d'une durée de cinq ans, dans le secteur non marchand et public, ouvrant droit à une formation qualifiante en alternance ou à une préparation aux concours de la fonction publique.</li> </ul>	
<p><b>Charges sociales et fiscales</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soumettre les entreprises dont la robotisation s'accompagne d'une réduction d'effectifs à une nouvelle contribution sociale dite « robots ». Cette dernière alimentera un Fonds de transition travail (FTT), dont la mission sera de financer la formation et le retour à l'emploi des salariés touchés par la robotisation.</li> <li>• Imposer au CICE (crédit impôt compétitivité emploi) des contreparties réelles et négociées, en termes d'emploi, de recherches, d'innovation, ou de réduction du temps de travail.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abaisser les charges sociales des TPE et PME de façon lisible et significative en fusionnant l'ensemble des dispositifs d'allègement des charges sociales de manière dégressive (le CICE sera transformé en allègement de charges et entrera dans le dispositif). Cet allègement de charges sera conditionné au maintien de l'emploi.</li> <li>• Créer un guichet unique (social, fiscal, administratif) dédié aux TPE/PME.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les cotisations sociales patronales de 6 points en remplacement du CICE, et jusqu'à 10 points au niveau du Smic pour atteindre un zéro charge générale à ce niveau de rémunération.</li> <li>• Sur les mesures relatives aux cotisations salariales, v. Salaire et pouvoir d'achat.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remettre à plat les exonérations d'impôt ou de cotisations accordées aux entreprises et évaluer leur efficacité.</li> <li>• Utiliser les fonds du CICE et du pacte de responsabilité (qui sont supprimés) pour financer la transition écologique et les activités socialement utiles.</li> <li>• Créer un fonds de solidarité interentreprises pour mutualiser la contribution sociale entre toutes les entreprises et les groupes pour soulager les PME et assurer la solidarité financière entre donneurs d'ordre et sous-traitants. Il sera financé grâce à une contribution des entreprises selon un barème progressif.</li> </ul>	

THÈMES	François Fillon (Les Républicains)	Benoît Hamon (Parti socialiste)	Marine Le Pen (Front national)	Emmanuel Macron (En marche !)	Jean-Luc Mélenchon (La France insoumise)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Doubler les seuils sociaux de 11 à 20 et de 50 à 100 pour faciliter l'embauche dans les petites entreprises.</li> <li>• Créer un pacte de confiance entre l'État et les PME pour réduire les incertitudes pesant sur les entrepreneurs en passant du « contrôle sanction » au « contrôle conseil ».</li> <li>• Inciter les entreprises à s'implanter dans les quartiers de la politique de la ville.</li> <li>• Renforcer et simplifier le dispositif des zones de revitalisation rurale.</li> <li>• Appuyer les expérimentations sociales locales comme l'expérimentation « zéro chômage de longue durée ».</li> <li>• Faciliter le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi en favorisant les demandes de logements sociaux des demandeurs trouvant un poste en dehors de leur bassin de vie.</li> <li>• Prendre des mesures en outre-mer pour abaisser le coût du travail (renforcement de l'exonération de cotisations, nouveau dispositif assis sur la masse salariale, etc.) et y maintenir le volume des emplois aidés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abroger le volet « licenciement économiques » de la loi Travail.</li> <li>• Contraindre les entreprises qui délocalisent à rembourser les aides publiques.</li> <li>• Réserver 50 % des marchés publics aux PME-PMI-TPE et introduire des clauses sociales, environnementales, d'emploi et de produit local.</li> <li>• Poursuivre le changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire avec pour objectif de créer 500 000 emplois.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire le nombre des obligations administratives liées au seuil social de 50 salariés.</li> <li>• Créer un secrétariat d'État dédié aux mutations économiques rattaché au ministère des Finances afin d'anticiper les évolutions des formes de travail liées aux nouvelles technologies (tubérisation, robotisation, économie du partage, etc.).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les instruments permettant d'accompagner et d'aider les TPE/PME dans les principales étapes de la gestion de leurs RH.</li> <li>• Créer un « code du travail digital » pour mieux accompagner les PME dans les décisions qu'elles prennent (mise en ligne d'un site les informant sur leurs obligations légales et conventionnelles et leur donnant accès à des conseils de l'administration).</li> <li>• Créer des « emplois francs » pour les habitants des quartiers sensibles (prime de 15 000 € sur trois ans pour une embauche en CDI).</li> <li>• Créer un droit à l'erreur pour les entreprises dans leurs démarches administratives. L'administration conseillera avant de sanctionner (sauf manquements délibérés, répétés, ou particulièrement graves).</li> <li>• Prendre des sanctions commerciales contre les pays ne respectant pas les clauses sociales des accords commerciaux conclus avec l'Union européenne.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interdire les licenciements boursiers.</li> <li>• Interdire les versements de dividendes dans les entreprises ayant recours à des licenciements économiques.</li> <li>• Refonder le recours à la rupture conventionnelle pour empêcher les licenciements déguisés.</li> <li>• Reconnaître un droit de préemption aux salariés pour former une coopérative en cas de fermeture ou de vente de leur entreprise.</li> <li>• Généraliser l'économie sociale et solidaire, garantir son accès au financement et aux marchés publics.</li> <li>• Instaurer une caisse de sécurité professionnelle afin de casser la précarité des parcours (garantie du salaire, droit à la formation, rôle des qualifications).</li> </ul>
<p><b>Emploi</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inviter les partenaires sociaux à parvenir, à l'automne 2017, à un accord pour le redressement complet des comptes de l'Unédic sur le quinquennat. À défaut d'accord, reprise en main par l'État.</li> <li>• Introduire la dégressivité des allocations chômage.</li> <li>• Rendre obligatoire la motivation d'un refus d'emploi et sanctionner un deuxième refus insuffisamment motivé.</li> <li>• Réserver le régime des intermittents du spectacle aux artistes et techniciens qui collaborent à des œuvres de création originale dont la fabrication ou l'exécution est limitée dans le temps.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une assurance chômage universelle (pour tous les actifs).</li> <li>• Ouvrir le droit à l'assurance chômage aux salariés qui démissionnent (possible tous les cinq ans).</li> <li>• Accroître le contrôle de la recherche d'emploi, pour lequel les moyens de Pôle emploi seront renforcés et les sanctions rendues justes et crédibles. Si plus de deux emplois décents, selon des critères de salaire et de qualification, sont refusés ou que l'intensité de la recherche d'emploi est insuffisante, les allocations seront suspendues.</li> <li>• Mettre à la charge de l'État le pilotage du système d'assurance chômage, en association avec l'ensemble des parties prenantes, notamment les partenaires sociaux.</li> <li>• Créer un bonus/malus sur l'assurance chômage (limitation des contrats courts).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir le droit opposable à l'emploi en faisant de l'État l'employeur en dernier ressort : en cas de chômage de longue durée, l'état doit proposer un emploi au chômeur en lien avec sa qualification, sur une mission d'intérêt général. L'indemnisation par l'allocation chômage se poursuit jusqu'à ce qu'un tel emploi soit proposé par l'État.</li> <li>• Garantir la continuité du revenu en cas de perte d'emploi ou de retrait d'activité, dans le cadre d'une sécurité sociale professionnelle ; instaurer à cet effet une caisse de sécurité professionnelle.</li> <li>• Refonder le service public de l'emploi en identifiant clairement chacune des missions (conseil et accompagnement, indemnisation, orientation et formation professionnelle).</li> </ul>	<p><b>Chômage</b></p>	

THÈMES	François Fillon (Les Républicains)	Benoît Hamon (Parti socialiste)	Marine Le Pen (Front national)	Emmanuel Macron (En marche !)	Jean-Luc Mélenchon (La France insoumise)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Porter progressivement l'âge légal de la retraite à 65 ans. Âge maximal pour bénéficier du taux plein maintenu à 67 ans.</li> <li>• Prévoir un départ à la retraite à partir de 63 ans dans le cadre du dispositif « carrières longues ».</li> <li>• Poursuivre l'harmonisation des règles entre les régimes publics et privés. S'agissant des régimes spéciaux d'entreprises, les nouveaux entrants seront affiliés au régime général.</li> <li>• Augmenter les pensions de base de plus de 300 € annuels pour les retraites inférieures à 1 000 €.</li> <li>• Revaloriser de 10 % les petites pensions de réversion.</li> <li>• Pour les Français ayant travaillé à l'étranger : améliorer l'application des règlements de coordination des régimes de retraite à l'étranger. Conclure des conventions de retraites multilatérales et cumulables entre elles pour simplifier les démarches.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir l'âge de départ à la retraite.</li> <li>• Permettre à ceux ayant eu les carrières les plus difficiles de partir plus tôt.</li> <li>• Rendre possible les transferts de trimestres validés entre conjoints pour favoriser les retraites à taux plein.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rétablir l'âge légal de la retraite à 60 ans avec 40 annuités de cotisations pour percevoir une retraite pleine.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instaurer progressivement un système de retraite universel avec des règles communes de calcul des pensions. Un euro cotisé donnera les mêmes droits à la retraite, quel que soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut du cotisant. Le système restera un régime par répartition.</li> <li>• Maintenir l'âge de départ à la retraite à 62 ans et le niveau des pensions.</li> <li>• Prendre en compte la situation des personnes aidantes dans le calcul de l'âge de départ à la retraite.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revenir au départ à la retraite à 60 ans et baisser le nombre d'annuités nécessaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein de 43 à 40 ans.</li> <li>• Porter les pensions de retraites à un niveau au moins égal au Smic pour les carrières complètes.</li> <li>• Porter le minimum vieillesse au niveau de l'actuel seuil de pauvreté (environ 1 000 € par mois).</li> <li>• Supprimer les retraites progressives et le cumul emploi-retraite car le niveau des retraites sera « décent ».</li> <li>• Abroger les niches fiscales et sociales des régimes par capitalisation.</li> <li>• Supprimer les retraites chapeaux.</li> </ul>
<p><b>Santé au travail</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abroger le compte personnel de prévention de la pénibilité.</li> <li>• Traiter la pénibilité par l'amélioration des conditions de travail, une politique de prévention plus ambitieuse et une prise en compte de la situation réelle des salariés notamment à travers un examen médical individuel, permettant une meilleure reconnaissance de l'incapacité de travail et de l'inaptitude.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le compte pénibilité.</li> <li>• Reconnaître le burn-out comme maladie professionnelle, ce qui incitera les entreprises à engager des actions de prévention.</li> <li>• Encourager la négociation des partenaires sociaux sur l'amélioration des conditions de travail.</li> <li>• Développer le sport en entreprise, en lien avec les partenaires sociaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacer le compte pénibilité par un nouveau dispositif reposant sur une évaluation personnalisée grâce à une médecine du travail qui sera reconstituée. La pénibilité constatée sera compensée par une majoration des annuités de retraite.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancer une concertation et une vraie négociation par branche sur le compte pénibilité pour le mettre en œuvre de manière adaptée à ce niveau.</li> <li>• Prendre en compte la pénibilité dans le système de retraite universel envisagé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclarer la souffrance au travail grande cause nationale.</li> <li>• Engager un plan de santé au travail, implanter un réseau sans faille de médecine du travail.</li> <li>• Intégrer la médecine du travail au service public de santé et garantir ses moyens.</li> <li>• Restaurer la visite médicale obligatoire à l'embauche auprès d'un médecin et périodiquement en cours de contrat de travail.</li> <li>• Ouvrir l'accès de la médecine du travail aux chômeurs et instaurer une visite obligatoire pour les chômeurs au-delà de six mois.</li> <li>• Reconnaître le burn-out comme maladie professionnelle.</li> <li>• Faire du nombre d'accidents du travail un critère de sélection dans l'accès aux marchés publics.</li> </ul>

THÈMES	François Fillon (Les Républicains)	Benoît Hamon (Parti socialiste)	Marine Le Pen (Front national)	Emmanuel Macron (En marche !)	Jean-Luc Mélenchon (La France insoumise)
<p>• Ramener l'assurance maladie à l'équilibre d'ici à 2022 en faisant 20 milliards d'€ d'économies en cinq ans, en luttant contre les mauvaises pratiques : soins redondants ou inutiles, non-observance des prescriptions, maintien en activité d'établissement de faible qualité, recours excessif à l'hôpital, manque d'autonomie des hôpitaux, prévention insuffisante, etc.</p> <p>• Généraliser la télé-médecine et les téléconsultations et rendre plus efficient le parcours de soins grâce au développement de plateformes de services numériques.</p> <p>• Combattre les déserts médicaux : régionaliser le <i>numerus clausus</i> et les épreuves classantes dans la formation des médecins pour s'adapter aux besoins des territoires ; améliorer la rémunération des médecins ; développer les maisons médicales et les structures d'urgences pour les premiers soins, etc.</p> <p><b>Pilotage du système de santé</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lutter contre les déserts médicaux en développant les maisons de santé (objectif de 1 500 maisons), en soutenant financièrement et logistiquement les médecins s'installant dans les zones sous-dotées, en implantant des médecins salariés dans les territoires en pénurie, et en retirant le conventionnement aux médecins s'installant en zone surdotée.</li> <li>Lancer un plan d'amélioration des conditions de travail et de recrutement à l'hôpital.</li> <li>Développer le numérique dans les hôpitaux : plan « Hôpital digital 2022 ».</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lutter contre les déserts médicaux en instaurant un stage d'internat dans les zones concernées, en permettant aux médecins retraités d'y exercer avec des déductions de charges et en développant les maisons de santé.</li> <li>Relayer le <i>numerus clausus</i> d'accès aux études de santé.</li> <li>Maintenir au maximum les hôpitaux de proximité et augmenter les effectifs de la fonction publique hospitalière.</li> <li>Protéger la complémentarité du double système de santé public et libéral.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir et développer les solutions d'hospitalisation à domicile et de maintien à domicile pour éviter les hospitalisations inutiles.</li> <li>Doubler le nombre de maisons de santé pour lutter contre les déserts médicaux.</li> <li>Revoir le <i>numerus clausus</i> actuel.</li> <li>Accélérer le déploiement des groupements hospitaliers de territoire.</li> <li>Déverrouiller l'accès à la télé-médecine.</li> <li>Renforcer l'attractivité des métiers de santé de soins primaires et donner davantage d'autonomie aux hôpitaux, en diversifiant les modes de rémunération des professionnels et les modes de financement des hôpitaux dans un cadre sécurisé nationalement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire voter par le Parlement une stratégie nationale de santé quinquennale.</li> <li>Comblent les déserts médicaux et créer un corps de médecins généralistes fonctionnaires rémunérés pendant leurs études, afin de pallier l'insuffisance de médecins dans certaines zones.</li> <li>Supprimer l'Ondam.</li> <li>Reconstruire le service public hospitalier, revenir sur la tarification à l'acte et les suppressions de lits et de personnels, et engager un plan pluriannuel de recrutement de médecins, infirmiers, aides-soignants et personnels administratifs.</li> <li>Substituer les ARS par des unités territoriales de santé et des unions départementales de santé.</li> </ul>	
<p>• Rembourser une consultation de prévention assurée par le médecin traitant tous les deux ans pour tous les Français.</p> <p>• Demander à l'assurance maladie de rembourser la totalité du coût de lunettes de qualité pour tous les enfants de France.</p> <p>• Viser un « reste à charge » zéro d'ici 2022 pour les dépenses de santé les plus coûteuses (optique pour les adultes, prothèses dentaires, audiotrothèses et dépassements d'honoraires), grâce à un nouveau partenariat entre la sécurité sociale et les organismes complémentaires. Pour les dépassements, revenir sur le plafonnement du remboursement dans les contrats de complémentaires.</p> <p>• Améliorer l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé pour les personnes âgées.</p> <p>• Revenir sur la généralisation du tiers payant.</p> <p>• Faire une priorité de la lutte contre les fraudes et abus en tout genre : utilisation frauduleuse de cartes Vitale, arrêts maladies injustifiées, prestations fictives de la part de professionnels de santé, etc.</p> <p><b>Assurance maladie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Instituer un droit à la santé universel, indépendamment du statut professionnel ou personnel de chacun : modifier la répartition de l'aide à l'accès aux complémentaires santé, cette aide devant toucher aussi les fonctionnaires, les retraités, les étudiants et les chômeurs de longue durée ; affecter une partie de ces aides au financement de la sécurité sociale, après que la mise en place du revenu universel d'existence a mis fin à ces inégalités.</li> <li>Supprimer les franchises médicales.</li> <li>Baisser le prix des prothèses dentaires, auditives et des lunettes ainsi que des médicaments innovants.</li> <li>Moins rembourser les médicaments de confort.</li> <li>Renforcer la lutte contre les dépenses injustifiées.</li> <li>Simplifier l'accès aux dispositifs de solidarité (CMU-C, ACS, AME).</li> <li>Rembourser l'activité physique prescrite par un médecin pour les maladies chroniques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Garantir la sécurité sociale pour tous les Français ainsi que le remboursement de l'ensemble des risques pris en charge par l'assurance maladie.</li> <li>Pérenniser le financement de l'assurance maladie en simplifiant l'administration du système, en luttant contre la « gabegie » financière et en investissant dans les nouveaux outils numériques pour permettre des économies durables.</li> <li>Baisser le prix des médicaments coûteux en augmentant la proportion de génériques.</li> <li>Mettre en place une procédure de vente au détail des médicaments remboursés par la sécurité sociale.</li> <li>Établir à deux jours le délai de carence dans le public et le privé pour le paiement des indemnités journalières.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre en charge à 100 % les lunettes et les prothèses auditives et dentaires d'ici 2022, en lien avec les mutuelles et l'ensemble des professionnels de santé.</li> <li>Évaluer le dispositif du tiers payant, l'idée étant de privilégier non pas un tiers payant généralisé mais un tiers payant généralisable, simple et efficace.</li> <li>Généraliser la vente de médicaments à l'unité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre en charge des dépenses de santé à 100 % par la sécurité sociale, y compris les soins et appareils dentaires, optiques et auditifs (leurs tarifs devront être réduits).</li> <li>Supprimer les dépassements d'honoraires, renforcer le paiement au forfait et créer des centres de santé pratiquant le tiers payant.</li> </ul>	

THÈMES	François Fillon (Les Républicains)	Benoît Hamon (Parti socialiste)	Marine Le Pen (Front national)	Emmanuel Macron (En marche !)	Jean-Luc Mélenchon (La France insoumise)
<p>• Réintroduire la liberté dans le recours au congé parental.</p> <p>• Rétablir l'universalité des allocations familiales et le contrat de responsabilité parentale permettant leur suspension en cas d'absentéisme scolaire notamment.</p> <p>• Relèver progressivement le plafond du quotient familial à 3 000 €.</p> <p>• Simplifier la réglementation relative aux crèches et aux haltes-garderies pour augmenter le nombre de places.</p> <p>• Privilégier les formules de garde souples et développer les maisons d'assistantes maternelles et les micro-crèches.</p> <p>• Inciter à la flexibilisation des horaires des structures de garde d'enfants.</p> <p>• Favoriser l'accès prioritaire aux crèches et aux logements sociaux pour les femmes isolées.</p> <p>• Maintenir l'enveloppe des aides fiscales et sociales destinées aux particuliers employeurs pour les emplois familiaux.</p>	<p>• Porter le congé de paternité (actuellement de 11 jours) à six semaines, dont 11 jours obligatoires.</p> <p>• Ouvrir dès le premier enfant le droit aux allocations familiales.</p> <p>• Créer un service public de la petite enfance, avec 250 000 nouvelles places d'accueil à horaires adaptées en cinq ans.</p>	<p>• Rehausser progressivement le plafond du quotient familial.</p> <p>• Défisicaliser la majoration des pensions de retraite pour les parents de famille nombreuse.</p> <p>• Supprimer le versement des aides sociales aux parents de mineurs récidivistes en cas de carence éducative manifeste.</p>	<p>• Créer un congé maternité unique garanti pour toutes les femmes, quel que soit leur statut (salariée, entrepreneuse, intermittente, non-salariée, statut multiple, etc.) aligné sur le régime le plus avantageux.</p> <p>• Créer une option d'individualisation de l'impôt sur le revenu, afin que l'impôt ne décourage pas le travail des femmes.</p> <p>• Maintenir un niveau élevé de création de places en crèches.</p>	<p>• Verser une allocation familiale dès le premier enfant.</p> <p>• Créer un service public de la petite enfance et ouvrir 500 000 places en crèche et modes de garde adaptés dans les cinq ans.</p> <p>• Renforcer les moyens de l'aide sociale à l'enfance.</p> <p>• Mettre fin au quotient conjugal.</p> <p>• Remplacer le quotient familial fiscal actuel par un crédit d'impôt par enfant.</p>	
<p>• Encourager le développement des formes innovantes de financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) (par exemple en créant un label pour les contrats d'assurance dépendance assorti d'une incitation fiscale) et inciter au développement de l'épargne autonomie.</p> <p>• Valider le congé de proche aidant pour les droits à retraite, favoriser la mobilisation du compte épargne-temps pour un congé pour aidant et permettre les dons de jours entre salariés pour les aidants de personnes dépendantes.</p> <p>• Faire de l'aide aux personnes âgées une priorité de l'engagement de service civique, étendu pour cette action spécifique aux plus de 25 ans, et définir une forme spécifique et souple du volontariat associatif afin d'aider les personnes âgées dans leur quotidien.</p>	<p>• Augmenter de 30 % l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile.</p> <p>• Créer un crédit d'impôt de 50 % des travaux d'adaptation des logements au vieillissement.</p> <p>• Lancer un plan domotique.</p> <p>• Créer une allocation unique « bien vivre en Ehpad » proportionnée aux moyens de chacun.</p>	<p>• Favoriser le maintien à domicile des personnes en situation de perte d'autonomie.</p> <p>• Faciliter leur retour à domicile via différents dispositifs.</p> <p>• Encourager les réseaux d'aide à la personne (associations ou coopèrent médecins, professions paramédicales, services sociaux) et accélérer le décloisonnement entre la ville et l'hôpital, d'une part, et les secteurs sanitaire et social, d'autre part.</p> <p>• Permettre aux aidants de mieux se former ou d'être accompagnés.</p> <p>• Permettre le don de RTT entre collègues pour les aidants dans les entreprises.</p> <p>• Créer des hébergements temporaires pour « aider les aidants » et encourager le « baluchonage » (intervention d'une tierce personne au domicile des personnes âgées).</p>	<p>• Réduire le reste à charge de 500 € par mois pour les personnes en établissement et augmenter de 50 % le montant de l'APA (aujourd'hui de 700 €) pour les personnes restant à domicile.</p> <p>• Construire une prise en charge solidaire de la dépendance, financée par une mise à contribution des revenus immobiliers et des successions sur les gros patrimoines.</p> <p>• Développer un réseau public de maisons de retraite avec des tarifs harmonisés et accessibles, créer 10 000 places par an en Ehpad publics pendant cinq ans.</p> <p>• Former, qualifier et recruter en nombre suffisant le personnel nécessaire, soit au moins 100 000 personnes.</p> <p>• Refondre les grilles de rémunération et de qualifications pour valoriser les métiers de la prise en charge de la perte d'autonomie.</p>		



THÈMES	François Fillon (Les Républicains)	Benoît Hamon (Parti socialiste)	Marine Le Pen (Front national)	Emmanuel Macron (En marche !)	Jean-Luc Mélenchon (La France insoumise)				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre à tous les demandeurs d'emploi handicapés d'accéder à une formation adaptée et en adéquation avec les besoins des territoires.</li> <li>Développer la formation en alternance des personnes en situation de handicap.</li> <li>Encourager le développement des entreprises adaptées, simplifier les démarches d'embauche et accroître le nombre de postes ; inciter les entreprises adaptées à devenir de véritables tremplins pour les jeunes en situation de handicap vers l'emploi adapté ou non.</li> <li>Reconnaître aux parents et aux aidants un droit à la formation sur le handicap via le CPF ou le CIF et structurer une offre de formation de qualité.</li> <li>Améliorer le service rendu par les maisons départementales des personnes handicapées et créer des guichets d'accueil de proximité pour assurer un accompagnement réellement individualisé.</li> </ul> <p><b>Handicap</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer un ministère à part chargé du handicap.</li> <li>Aménager les postes de travail pour faciliter la vie des salariés en situation de handicap.</li> <li>Favoriser le télétravail.</li> <li>Augmenter l'allocation adulte handicapé (AAH) de 10 % dès 2017.</li> <li>Permettre aux personnes en contrat précaire d'accéder à un emploi d'accompagnement d'élevés en situation de handicap (AESH) pérenne.</li> <li>Améliorer le fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées : simplification, personnalisation, réduction des délais et participation des usagers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revaloriser l'allocation aux adultes handicapés (AAH).</li> <li>Faciliter l'accès à l'emploi des personnes handicapées.</li> <li>Donner plus de moyens aux maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Porter l'allocation adulte handicapé (AAH) au-delà de 900 € par mois.</li> <li>Prévoir un abondement public pour le compte personnel d'activité des personnes handicapées et introduire une labellisation spécifique pour les formations qui leur sont destinées, tenant compte des débouchés professionnels des formations.</li> <li>Développer et encourager les initiatives de tutorat dans l'entreprise.</li> <li>Favoriser des binômes entre personnes valides et handicapées fondés sur l'échange dans le cadre du travail.</li> <li>Encourager les expérimentations triparties (Pôle emploi/associations/organismes de formation) pour favoriser l'insertion et la réinsertion des travailleurs handicapés.</li> <li>Permettre le don de RTT entre collègues pour les aidants dans les entreprises.</li> <li>Permettre aux aidants de mieux se former ou d'être accompagnés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter l'allocation aux adultes handicapés (808 € de base aujourd'hui) au niveau du Smic pour les personnes en situation de handicap dans l'incapacité totale de travailler.</li> <li>Assurer la pérennité des moyens pour le financement de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et garantir leur usage exclusif pour ces missions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer une allocation sociale unique pour regrouper le RSA, l'ASS, la prime d'activité et les allocations logement. Elle serait plafonnée afin que les revenus du travail soient toujours supérieurs à ceux de l'assistance.</li> <li>Verser une allocation sociale unique en contrepartie d'un engagement individuel à se former et à rechercher un emploi. Elle serait diminuée en cas d'effort insuffisant, voire suspendue en cas de récidive.</li> </ul> <p><b>Minima sociaux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer un revenu universel d'existence (RUE) en deux étapes : augmenter de manière automatique le revenu des actifs, ouvriers, employés, indépendants et étudiants dont les revenus sont inférieurs à 2 200 € net par mois, et prioritairement ceux dont les moyens sont les plus faibles ; tenir une conférence sociale pour programmer la généralisation progressive du RUE à l'ensemble des Français et le fixer à 750 €.</li> <li>Augmenter les minima sociaux, notamment relever de 10 % du minimum vieillesse.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revaloriser le minimum vieillesse (Aspa) partout en France, y compris Outre-mer, et le conditionner à la nationalité française ou à 20 ans de résidence en France.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer un versement social unique : toutes les allocations (APL, RSA, etc.) seront versées le même jour du mois, un trimestre maximum après la constatation des revenus.</li> <li>Porter le minimum vieillesse au-delà de 900 € par mois.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer une garantie dignité en revalorisant les minima sociaux (aucun niveau de vie en dessous du seuil de pauvreté).</li> <li>Lutter contre le non-recours aux droits sociaux et civiques par la simplification des démarches et des critères, et le retrait de contreparties pour l'attribution du RSA, qui sera de nouveau financé par l'Etat.</li> </ul>

THÈMES	François Fillon (Les Républicains)	Benoît Hamon (Parti socialiste)	Marine Le Pen (Front national)	Emmanuel Macron (En marche !)	Jean-Luc Mélenchon (La France insoumise)
<p><b>Égalité et diversité/ Libertés individuelles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les contrôles du respect des dispositifs de parité et de l'application de la loi sur l'égalité salariale.</li> <li>• Supprimer les aides publiques à toutes les associations qui ne respectent pas l'égalité homme/femme (dans le but de lutter contre l'islam radical).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revaloriser les rémunérations des métiers féminisés via des accords collectifs.</li> <li>• Réduire les inégalités salariales entre les femmes et les hommes en renforçant le contrôle et les sanctions contre les entreprises défaillantes ainsi qu'en publiant la liste de celles-ci.</li> <li>• Créer un corps de contrôle anti-discriminations, chargé de contrôler les pratiques des structures publiques et privées en matière de discrimination (d'égalité femmes/hommes, plafond de verre, etc.).</li> <li>• Assigner au service public de l'emploi des objectifs de recrutement de diplômés issus des quartiers afin de lutter contre les plafonds de verre.</li> <li>• Étendre l'action de groupe et réduire les délais d'instruction et d'exécution.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un plan national pour l'égalité femmes/hommes.</li> <li>• Lutter contre la précarité sociale et professionnelle des femmes.</li> <li>• Renforcer la lutte contre toutes les discriminations liées au handicap et à la santé.</li> <li>• Refuser le principe de discrimination positive.</li> <li>• Inscire la laïcité dans le Code du travail.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demander au Défenseur des droits de favoriser des campagnes de testing, de contrôles aléatoires et imprévus à grande échelle sur les politiques salariales et de RH.</li> <li>• Publier les noms des entreprises ne respectant pas l'égalité salariale femmes/hommes.</li> <li>• Faire publier par les grandes entreprises un ratio d'équité mesurant l'écart de rémunération entre le dirigeant et les salariés.</li> <li>• Mettre en œuvre la parité dans les nominations des grands postes de l'État.</li> <li>• Renforcer les prérogatives du Défenseur des droits en matière d'accompagnement des personnes discriminées afin qu'il assure pleinement son rôle de médiateur entre la victime et l'entreprise pour une résolution plus rapide du litige.</li> <li>• Imposer des critères de diversité dans le recrutement des apprentis pour lutter contre les discriminations dans l'accès à l'apprentissage.</li> <li>• Lutter contre la discrimination syndicale.</li> <li>• Laisser de la marge de manœuvre aux entreprises pour régler les questions religieuses au travail.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutter contre le temps partiel contraint qui touche 80 % des femmes.</li> <li>• Étendre à toutes les entreprises l'obligation d'adopter un plan ou un accord d'entreprise contre les inégalités de salaires et de carrière entre hommes et femmes, aujourd'hui limitée aux entreprises de plus de 50 salariés.</li> <li>• Augmenter les sanctions financières et pénales contre les entreprises qui ne respectent pas cette égalité, pouvant aller jusqu'à l'interdiction d'accès aux marchés publics.</li> <li>• Revaloriser les métiers occupés majoritairement par des femmes (qualifications, grilles salariales) et agir pour l'égal accès à toutes les formations et à tous les métiers.</li> <li>• Favoriser des congés parentaux de durée identique entre les parents.</li> </ul>
<p><b>Détachement/ Contrôle/ Immigration</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Supprimer l'aide médicale d'État (AME) pour mettre fin à la pression de l'immigration irrégulière sur le système de santé, et remplacer cette aide réservée aux étrangers en situation irrégulière par une dispense d'urgences et maladies infectieuses.</li> <li>• Inscire dans la Constitution le principe de quotas fixés par la loi, plafonnant le nombre de titres de séjour pouvant être délivrés chaque année au titre de l'immigration professionnelle et familiale.</li> <li>• Ne verser les prestations d'allocations familiales ou d'aide au logement qu'aux personnes qui résident régulièrement en France depuis plus de deux ans.</li> <li>• Renégocier de fond en comble la directive sur le détachement des travailleurs et en suspendre l'application en France si la négociation n'a pas abouti avant la fin 2017.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les corps d'inspection qui font respecter le droit du travail.</li> <li>• Créer un corps de contrôle anti-discriminations (v. <i>Égalité et diversité</i>).</li> <li>• Réviser la directive sur les travailleurs détachés.</li> <li>• Expérimenter de nouvelles formes de circulation permettant une fluidification des allers/retours pour les migrations de travail.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Supprimer la directive relative au « détachement des travailleurs ».</li> <li>• Mettre en place une taxe additionnelle sur l'embauche des salariés étrangers afin d'assurer la « priorité nationale » aux Français.</li> <li>• Supprimer l'AME (aide médicale d'État réservée aux migrants clandestins).</li> <li>• Réduire l'immigration légale à un solde de 10 000 entrées par an, mettre fin à l'automatisme du regroupement et du rapprochement familial.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Alléger les procédures et réduire les délais d'obtention des visas « talents ».</li> <li>• Développer les visas de circulation pour les professionnels (entreprises, etc.).</li> <li>• Simplifier les modalités d'accès au travail pour tous les étudiants étrangers titulaires d'un master en France.</li> <li>• Limiter à un an la durée autorisée de séjour d'un travailleur détaché en France.</li> <li>• Redéfinir au niveau européen les règles du détachement pour mettre fin à toute forme de concurrence déloyale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la lutte contre la fraude aux cotisations et le travail dissimulé.</li> <li>• Lutter contre les discriminations à l'encontre des salariés étrangers.</li> <li>• Régulariser tous les sans-papiers résidant ou travaillant en France.</li> </ul>

THÈMES	François Fillon (Les Républicains)	Benoit Hamon (Parti socialiste)	Marine Le Pen (Front national)	Emmanuel Macron (En marche !)	Jean-Luc Mélenchon (La France insoumise)
<p>• Réduire de 500 000 le nombre d'emplois publics en cinq ans (non-remplacement d'un départ sur deux).</p> <p>• Augmenter progressivement la durée de travail à 39 heures hebdomadaires, sur une base annualisée.</p> <p>• Ouvrir une négociation portant sur la progression de carrière, la modernisation de la gestion des ressources humaines et la qualité de vie au travail.</p> <p>Réaffecter une partie des économies réalisées à l'amélioration des rémunérations.</p> <p>• Instaurer un délai de deux jours de carence en cas d'arrêt maladie.</p> <p>• Récompenser le mérite et valoriser les compétences plus que l'ancienneté, en termes de salaire, d'avancement, de promotion ou de changement d'affectation.</p> <p>• Simplifier et élargir le recrutement d'agents contractuels.</p> <p>• Mieux organiser la mobilité au sein et entre les fonctions publiques, ainsi qu'entre public et privé.</p> <p>• Mettre en œuvre, à compter de 2018, un plan de modernisation de la gestion des ressources humaines au sein des administrations, dans tous les domaines clés (recrutement, évaluation, formation, accompagnement des carrières, dialogue social).</p>	<p>• Défendre le statut de la fonction publique.</p> <p>• Revaloriser le point d'indice des fonctionnaires, avec un dispositif de hausse supérieure de pouvoir d'achat pour les fonctionnaires de catégorie C.</p> <p>• Améliorer les conditions de travail : médecine du travail renforcée, reconnaissance du burn-out, prévention de la pénibilité.</p> <p>• Construire un véritable parcours professionnel grâce à la formation continue, la mobilité et la création d'un droit à la reconversion.</p> <p>• Poursuivre la féminisation de la fonction publique à tous les degrés hiérarchiques.</p> <p>• Renforcer le dialogue social.</p> <p>• Protéger la fonction publique du « pantouflage » par un renforcement des règles de nomination.</p>	<p>• Proposer aux indépendants de s'allier au régime général ou de conserver la spécificité de leur régime (mesure de « bouclier social »).</p> <p>• Refondre le RSI qui fonctionnera sur l'auto-déclaration trimestrielle des revenus.</p> <p>• Remettre en ordre le statut d'intermittent du spectacle par la création d'une carte professionnelle.</p>	<p>• Réduire le nombre d'agents publics de 120 000 sur la durée du quinquennat.</p> <p>• Mettre fin à l'évolution uniforme des rémunérations de toutes les fonctions publiques afin de mieux prendre en compte les spécificités de chacune.</p> <p>• Basculer les cotisations salariales vers la CSG.</p> <p>• Introduire plus de souplesse dans la gestion des carrières avec des rémunérations plus individualisées et la promotion des mobilités.</p> <p>• Moderniser et décloisonner le statut des fonctionnaires, par un assouplissement du système rigide des corps.</p> <p>• Aligner le statut des contractuels publics sur le droit du travail commun.</p> <p>• Supprimer, pour les hauts fonctionnaires qui décident de quitter le service de l'État et au-delà d'une certaine période, le cumul des rémunérations offertes par le secteur privé et la sécurité procurée par la faculté de retourner à leur guise dans le service public.</p> <p>• Organiser des services publics neutres et instaurer des actions de formation à la laïcité systématique aux agents de l'administration.</p>	<p>• Titulariser les précaires des trois fonctions publiques.</p> <p>• Engager une revalorisation des salaires des fonctionnaires, gelés depuis 2010.</p> <p>• Supprimer les primes au mérite et à l'excellence.</p> <p>• Recruter 62 500 soignants et médecins hospitaliers au cours du quinquennat.</p>	<p>• Donner la liberté aux artisans, commerçants, indépendants, chefs d'entreprises et auto-entrepreneurs de s'affilier au régime général de la sécurité sociale plutôt qu'au Régime social des indépendants (RSI).</p> <p>• Encadrer le développement d'activités liées à l'économie collaborative pour préserver le caractère de partage et d'utilité sociale contre la privatisation, l'évasion fiscale, la concurrence déloyale et stopper l'ubérisation des activités.</p> <p>• Faciliter la requalification en contrat de travail salarié des auto-entrepreneurs à client unique et des collaborateurs des plateformes de mise en relation (Uber...).</p>
<p><b>Non-salariés/ Statuts particuliers</b></p>	<p>• Créer un statut unique pour tous les actifs afin de dépasser la distinction entre salariat et travail indépendant : à partir du socle commun du droit du travail et de la protection social fixée, rendre ce statut plus protecteur selon le degré de vulnérabilité des actifs. Améliorer la couverture retraite complémentaire et la couverture ATMP des indépendants.</p> <p>• Supprimer le régime social des indépendants (RSI).</p>	<p>• Transformer le RSI en une Caisse de protection des indépendants (CPI) et confier à cette caisse le calcul des contributions, la collecte et la gestion.</p> <p>• Mettre en place un calcul et un paiement en temps réel des cotisations liées au salaire.</p> <p>• Permettre aux indépendants qui ont de faibles revenus et versent la cotisation retraite minimum de valider quatre trimestres au lieu de trois.</p> <p>• Instaurer un système d'assurance en cas de perte d'activité, sur une base volontaire.</p> <p>• Encourager la prévoyance par le système de retraite complémentaire.</p> <p>• Relever les chiffres d'affaires plafonds de l'auto-entreprise et créer un statut de prestataire indépendant pour les auto-entrepreneurs limitant le risque de requalification.</p>	<p>• Supprimer la caisse qui gère le Régime social des indépendants (RSI) pour adosser celui-ci au régime général.</p> <p>• Réduire les cotisations sociales pesant sur les indépendants.</p> <p>• Supprimer les charges des auto-entrepreneurs la première année et doubler les plafonds pour permettre à plus d'entreprises de bénéficier de cette mesure et du régime fiscal de la micro-entreprise.</p>	<p>• Donner la liberté aux artisans, commerçants, indépendants, chefs d'entreprises et auto-entrepreneurs de s'affilier au régime général de la sécurité sociale plutôt qu'au Régime social des indépendants (RSI).</p> <p>• Encadrer le développement d'activités liées à l'économie collaborative pour préserver le caractère de partage et d'utilité sociale contre la privatisation, l'évasion fiscale, la concurrence déloyale et stopper l'ubérisation des activités.</p> <p>• Faciliter la requalification en contrat de travail salarié des auto-entrepreneurs à client unique et des collaborateurs des plateformes de mise en relation (Uber...).</p>	